

Baulmes - Vuitebœuf
 Rances - Champvent
 Essert-s.-Champvent
 Valeyres-s.-Rances
 Villars-s.-Champvent
 Vugelles-La Mothe
 Sergey - L'Abergement
 Method - Suscévaz
 Lignerolle - Les Clées - Orges

BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Paraît chaque mercredi

Rédaction et publicité :

Greffe municipal, 1446 Baulmes

Tél. 024 459 15 66

Fax 024 459 19 64

Courriel: info@baulmes.ch

Du lundi au jeudi: 09h00 - 11h00

Mercredi après-midi: 14h00 - 18h00

Abonnements: Fr. 20.- par an

Publicité: A la case (Fr. 15.-)

Les demandes d'abonnements sont reçues par les Greffes municipaux des communes de Baulmes, Vuitebœuf, Rances, Champvent, Essert-sous-Champvent, Valeyres-sous-Rances, Villars-sous-Champvent, Vugelles-La Mothe, Sergey, L'Abergement, Method, Suscévaz, Lignerolle, Les Clées, Orges.

CÉLÉBRATIONS

Dimanche 30 octobre 2016

Orges	9 h 00	Culte. Cène. F. Lemrich.
Bonvillars	9 h 15	Culte. J.-N. Fell.
L'Abergement	9 h 15	Culte participatif. Partage. Cène. Après-culte. A. Gelin.
Baulmes	10 h 00	Culte. Cène. Heure d'hiver. T. Rakotoarison.
Montagny-près-Yverdon	10 h 00	Culte. D. Rouge.
Grandson	10 h 15	Culte. Cène. F. Lemrich.
Ballaigues	10 h 30	Culte participatif. Partage. Cène. Après-culte. A. Gelin.
Vugelles	10 h 30	Culte. J.-N. Fell.

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE – EGLISE CATHOLIQUE DE BAULMES
 1^{er} et 3^e dimanche du mois, messe à 9 h 30 à Baulmes
 Dimanche 6 novembre 2016 - PAS DE MESSE



RANCES

Fenêtres de l'Avent 2016

Du 1^{er} au 24 décembre 2016, notre village s'illuminera à nouveau lors du calendrier de l'Avent.

Chaque soir, une nouvelle fenêtre décorée s'allumera. Cette démarche est possible grâce à votre participation et votre créativité !

Les inscriptions pour la décoration d'une fenêtre (avec ou sans collation) sont ouvertes. Merci de bien vouloir contacter **M^{me} Valérie Cottens, municipale, au 079 393 24 05.**

La population sera informée des dates et adresses des participants via le Bulletin régional du 23 novembre 2016 et au pilier public.

Merci pour votre participation !



VALEYRES SOUS RANCES

Demande de permis de construire (P)

Commune: Valeyres-sous-Rances ,

Compétence: (ME) Municipale Etat

Réf. communale: 05/16

CAMAC N°: 165519

Parcelle N°: 117

ECA N°: 288

Coordonnées: 529.885/178.425

Nature des travaux: Construction nouvelle. Construction d'une villa avec garage enterré sur la parcelle N°117

Situation: Rue Marmalaz

Propriétaire, promettant, DDP: Kaenel Christian

Auteur des plans: Duvillard Pascal, atelier d'architecture P. Duvillard SA / Groupe AARC

Demande de dérogation: --

Enquête publique ouverte du 29.10.2016 au 27.11.2016



BAULMES

www.baulmes.ch

Tirs à balles - Armée suisse

Des tirs à balles auront lieu au stand de Baulmes:

Tirs à 300 m

Jeudi 27 octobre 2016 de 7 h 15 à 12 h 00

Vendredi 28 octobre 2016 de 7 h 30 à 11 h 30

Pendant la durée des tirs, il est formellement interdit de pénétrer dans la zone dangereuse.

La Municipalité et l'Armée suisse déclinent toute responsabilité en cas d'accident dû à la non observation de cet avis.

La Municipalité

Caisse d'étude et d'apprentissage de Baulmes

La caisse a pour but d'accorder un don aux jeunes filles et jeunes gens qui ne seraient pas en mesure de

satisfaire aux obligations qu'exige l'étude ou l'apprentissage d'une vocation.

Pour être mis au bénéfice d'un don de la caisse, il faut remplir les conditions suivantes:

- Etre citoyen suisse ou étranger avec un permis C et habiter la localité depuis cinq ans au moins
- Etre âgé de quinze ans au moins et de vingt ans révolus au maximum
- Nombre limite de versement par personne: 3 fois

Les jeunes filles et les jeunes gens qui demandent à être mis au bénéfice d'une bourse d'apprentissage doivent en faire la demande à la commission. A cette demande seront joints:

- Un certificat des écoles ou établissements fréquentés
- Un contrat d'apprentissage pour les professions manuelles

Les inscriptions sont reçues, pour les jeunes filles et pour les jeunes gens, par la Municipalité de Baulmes.

Délai pour les inscriptions: **mercredi 23 novembre 2016.**

La Municipalité

La Municipalité



SUSCÉVAZ

Avis d'enquête

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Municipalité de Suscévaz soumet à l'enquête publique le projet suivant, établi par le bureau Jaquier-Pointet SA à Yverdon:

**réaménagement de la traversée du village
et pose d'un tapis phono absorbant**

Le projet est déposé **du 22 octobre 2016 au 21 novembre 2016** au greffe municipal, où il pourra être consulté pendant les heures d'ouverture.

Durant les vacances scolaires, le dossier peut être consulté sur rendez-vous. Joindre M. Tharin, syndic, au 079 210 42 55.

Durant cette période, les observations ou éventuelles oppositions motivées peuvent être adressées par lettre recommandée à la Municipalité **jusqu'au 21 novembre 2016 dernier délai.**

La Municipalité

**GROUPEMENT «AÎNES»
DE BAULMES - RANCES - VALEYRES S/RANCES - VUITEBŒUF - PENEY**

Présentation du film « Romandie au cœur » par Monsieur Samuel Monachon

**Le jeudi 3 novembre 2016 à 14 h 00
à la grande salle de Rances**

Prix d'entrée: Fr. 15.-, y compris goûter

Nous nous réjouissons de vous retrouver nombreux à cette occasion.

Les bénévoles

L'APV Baulmes fête ses 70 ans

Venez nombreux à notre brunch

**le dimanche 13 novembre 2016
dès 10 h 00 jusqu'à 14 h 30
à la grande salle de BAULMES**

Concours de soupes à la courge
confectionnées par nos voisines APV

Expo-petite vente de courges - Vente de pâtisseries

Animations enfants - Expo artisanale



**Inscription obligatoire
pour le brunch:
079 702 59 04
ou apvbaulmes@bluewin.ch
jusqu'au 30 octobre 2016**

Prix:

Adultes et dès 15 ans: Fr. 35.-

Enfants dès 5 ans: Fr. 1.- par année d'âge

Depuis 25 ans
à votre service

www.solcreations.ch

SOLCREATIONS

TOUT POUR VOS SOLS
PARTOUT DANS LE CANTON

Tél. 024 426 07 26 - 021 887 74 30

Prenez rendez-vous,
on se déplace chez vous!

CHAMPIONNAT DE 4^{ème} LIGUE



**MERCREDI 26 OCTOBRE 2016
TERRAIN DU BATTOIR 20H00
A LE PLAISIR DE RECEVOIR LE
FC CHAVORNAY**

BALLON OFFERT PAR:
AUTOLOGGIA CARROSSERIE Sàrl, YVERDON

BCV

Berster Nicolas

CREATIF
PUBLICITE

InstaConnect sàrl
Entreprise généraliste d'installation

romisa
www.romisa.ch

Garage

CHAMPIONNAT DE 5^{ème} LIGUE



F.C. CHAMPVENT

VENDREDI 28 OCTOBRE 2016
TERRAIN DU BATTOIR 20H00

A LE PLAISIR DE RECEVOIR LE
FC ORBE

BALLON OFFERT PAR:
FC DONNELOYE








Entreprise générale

Jeanneret



Maçonnerie (Façades - Transformations) - Terrassement - Clôtures
Aménagements extérieurs
Carrelage - Peinture

1338 Ballaigues - 021 843 23 32 - 079 310 04 21

CHAMPIONNAT DE 2^{ème} LIGUE



F.C. CHAMPVENT

ENTRÉE 8.-

SAMEDI 29 OCTOBRE 2016
TERRAIN DU BATTOIR 15H00

A LE PLAISIR DE RECEVOIR LE
US TERRE SAİNTE

BALLON OFFERT PAR:
FC EPEDES








Electroval SA *Vos problèmes d'électricité sont notre priorité !*

POUR VOS DÉPANNAGES:

- Trois monteurs spécialisés avec véhicules équipés pour :
 - Dépannage, petites installations électriques, retouches OIBT
- Un technicien électroménager, vente et réparation de toutes marques
- Contrôle d'installations électriques OIBT fait par nos conseillers en sécurité

www.electroval.ch

MAGASIN Rue Centrale 14 1350 Orbe Tél. 024 442 22 70	UN APPEL, UN RENDEZ-VOUS ! 024 442 84 50	ADMINISTRATION Z.I. En Rionzi 3 1358 Valeyres-sous-Rances info@electroval.ch
--	---	--

ÉLECTRICITÉ - TÉLÉCOM - INDUSTRIE - ÉCLAIRAGE PUBLIC - APPAREILS MÉNAGERS

Bal des bergers

Grande Salle de L'ABERGEMENT - Samedi 29 octobre 2016

Dès 9 h 00: Expertise des moutons - **PETITE RESTAURATION À MIDI**
Dès 14 h 00: Suite des expertises - Dès 18 h 30: Apéritif
Dès 19 h 00: Soirée raclette
Animation musicale par l'orchestre **The Gomm's**

Venez nombreux ! **Info: 079 332 06 08** Organisation : Syndicat du Menu Bétail d'Orbe





VOTATION FEDERALE DU 27 NOVEMBRE 2016

Initiative populaire du 16 novembre 2012 «Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (Initiative «Sortir du nucléaire»)»

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

Vu:

- la décision du Conseil fédéral du 6 juillet 2016
- la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques et son ordonnance du 24 mai 1978
- la loi fédérale du 19 décembre 1975 sur les droits politiques des Suisses de l'étranger et son ordonnance du 16 octobre 1991
- la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et son règlement d'application du 25 mars 2002 (RLEDP)
- le préavis du Département des institutions et de la sécurité

arrête

CONVOCACTION

Article premier. – Les électrices et les électeurs en matière fédérale (art. 8 RLEDP) sont convoqués le **dimanche 27 novembre 2016** pour se prononcer sur l'objet cité en titre.

OUVERTURE DU SCRUTIN

Art. 2. – Les bureaux de vote sont ouverts le jour du scrutin pendant une heure au minimum; ils sont obligatoirement clos à 12 heures au plus tard.

Le vote peut également s'exercer par correspondance, dès réception du matériel, selon les articles 17b à 17d LEDP.

Les modalités locales de vote, fixées par la municipalité, sont affichées au pilier public.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Art. 3. – Tout citoyen suisse, homme ou femme, âgé de 18 ans révolus, inscrit au rôle des électeurs et pourvu du matériel officiel, a le droit de participer aux scrutins.

Le droit s'exerce exclusivement dans la commune où l'électeur est inscrit (domicile politique).

Les conditions et modalités de participation des Suisses de l'étranger, inscrits comme tels au registre central de la Commune de Lausanne, sont réservées.

Les personnes faisant l'objet d'une curatelle de portée générale pour cause de trouble psychique ou de déficience mentale (art. 390 et 398 CC) sont privées du droit de vote. Elles peuvent être réintégrées, en prouvant qu'elles sont capables de discernement, par demande adressée à la municipalité au moins 10 jours avant le scrutin.

RÔLE DES ÉLECTEURS

Transfert au Canton –

Commande du matériel de réserve

Art. 4. – Les communes doivent transmettre au Canton par voie informatique la liste des électeurs inscrits du **jeudi 6 au jeudi 13 octobre 2016 à 17 heures (dernier délai)**. Tout retard ou problème doit être signalé dès que possible au Service des communes et du logement (Division affaires communales et droits politiques).

Sont d'ores et déjà inclus dans ce fichier les citoyens qui deviendront majeurs d'ici au 27 novembre et, dans les communes où un scrutin communal a simultanément lieu, les citoyens étrangers qui remplissent les conditions légales.

Le matériel de réserve (y c. pour les scrutins communaux éventuels) doit être commandé, via l'application Votelec, dans le délai fixé à l'alinéa 1 ci-dessus.

Est réservé l'arrêté de convocation du 8 juin 2016 pour les communes fusionnées au 01.01.2017.



Rte de Chavornay 1 - **ESSERT-PITTET**
Tél. 024 442 22 61 - 078 925 80 38

Ouverture du mardi au vendredi de 8 h 00 à minuit et les samedi et dimanche de 9 h 30 à minuit
Vendredi dès 20 h 00: **Musique**
Samedi dès 17 h 00: **Apéritif «maison» offert**

2 menus du jour, carte des mets et pizzas au feu de bois

Le matin: **Café à Fr. 2.50 jusqu'à 10 h 00**

Samedi midi: filets de perche à Fr. 21.50

Dimanche: menu du jour particulier ! A découvrir !

Cartes saisonnières:

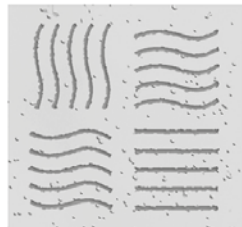
CHASSE et **FONDUES** (viandes et fromage)

Action du mois de novembre:

PIZZAS À L'EMPORTER: Fr. 15.-/pce,
sauf les *Marinara* et *Margarita*: Fr. 12.-/pce !

CORPS ACCORD

Retrouver l'équilibre



Audrey Roncière

Masseuse, animatrice
en atelier créatif
et infirmière sage-femme

Sur rendez-vous au
079 394 87 00

- Détente
- Bien-être
- Harmonisation
- Regain d'énergie

Philippe Roncière

Masseur, coach,
thérapeute Polarity
et travailleur social

Sur rendez-vous au
079 653 53 52

- Problèmes de dos
- Douleurs musculaires
- Envie de se réorienter
- Besoin de faire le point

- **Massages...**
 - relaxant
 - ayurvédique
 - neuro-musculaire
 - aux pierres chaudes
- **Coaching**
- **Thérapie Polarity**
- **Questions sociales**
 - enseignements,
 - conseils, etc.

Institut Corps Accord • Auberge du Cerf • Rue du Collège 2 • 1357 Lignierolle

Mise à jour

Art. 5. – Pour la gestion des mutations jusqu'à la clôture du rôle, les greffes municipaux se conforment aux dispositions de la LEDP et de son règlement d'application ainsi qu'aux instructions du Canton.

Consultation – Clôture

Art. 6. – Le rôle des électeurs peut être consulté pendant les heures d'ouverture du greffe municipal; le droit de réclamation s'exerce auprès de la municipalité **au plus tard lundi 21 novembre**, conformément à l'article 7 LEDP.

Le rôle des électeurs est clos le **vendredi 25 novembre à 12 heures**.

MATÉRIEL OFFICIEL

Art. 7. – Le Canton adresse l'ensemble du matériel officiel aux électeurs. Ces documents doivent leur parvenir **entre le 31 octobre et le 4 novembre**.

L'électeur qui n'a pas reçu tout ou partie du matériel, ou qui l'a égaré, peut en réclamer au greffe municipal **jusqu'au vendredi 25 novembre à 12 heures au plus tard**.

MANIÈRE DE VOTER

Au bureau de vote ou par correspondance

Art. 8. – L'électeur choisit librement de se rendre au bureau de vote ou de voter par correspondance (par voie postale ou en déposant son vote à la commune).

Rappel concernant le vote par correspondance

- Il faut que l'enveloppe de vote jaune fermée (avec les bulletins à l'intérieur) d'une part et la carte de vote (avec l'adresse du greffe apparaissant dans la fenêtre) d'autre part soient insérées dans l'enveloppe de transmission.
- La carte de vote ne doit en aucun cas être glissée dans l'enveloppe de vote jaune.
- En cas de besoin, l'enveloppe de transmission officielle peut être remplacée par une enveloppe privée, portant l'adresse du greffe.

Vote au bureau de vote

Art. 9. – Les électeurs qui choisissent de voter au bureau de vote doivent se munir du matériel reçu: carte de vote à usage unique (obligatoire), enveloppe de vote et bulletins de vote, à l'exception de l'enveloppe de transmission.

Vote des malades

Art. 10. – Les citoyens âgés, malades ou infirmes votent par correspondance. Au besoin, ils peuvent demander au bureau (par l'intermédiaire du greffe municipal), **au plus tard le vendredi 25 novembre**, à voter à domicile ou en établissement pour autant que celui-ci se trouve dans leur commune politique.

Militaires – Protection civile

Art. 11. – Les militaires en service et les personnes accomplissant du service dans l'organisation de la protection civile peuvent voter par correspondance.

DÉPOUILLEMENT

Art. 12. – La priorité doit être donnée au dépouillement de la votation fédérale.
Le dépouillement anticipé est autorisé.

SAISIE DES RÉSULTATS

Art. 13. – Les résultats de la votation fédérale (à l'exclusion des résultats des scrutins communaux) sont obligatoirement saisis dans l'application Votelec.

En cas d'impossibilité, ils sont communiqués au Bureau électoral cantonal par téléphone (021 316 41 55 ou 021 316 40 72) ou par fax (021 316 41 90).

PROCÈS-VERBAUX

Art. 14. – Un exemplaire de chaque procès-verbal, signé du président et du secrétaire du bureau:

- est affiché immédiatement au pilier public;
- est transmis par les soins du président au préfet selon les instructions de ce dernier;
- est conservé dans les archives de la commune.

Atelier Jacques Perrenoud

**Exposition
Jacques Perrenoud**

sur rendez-vous
**au 024 459 13 65
dès 14 h 00**

www.art-et-envol.ch



Ecrivain public

Lettres Retrouvées
Ria Matile

Chemin Sous-Bois 1 -1435 Essert-Pittet
077 452 80 19
lettres.retrouvees@gmail.com

N'hésitez pas à me contacter !

Dans votre région, votre écrivain public...
... prépare votre courrier, discours ou poème;
... corrige votre document ou le réécrit;
... prend en charge à domicile votre secrétariat ou facturation.

**Restaurant de la Plage
Yverdon-les-Bains
Repas et danse**

**Dim. 30 octobre 2016
dès 11:30**

avec Yves Moulin (CH)



Menu avec apéritif

Terrine et son accompagnement

Emincé de boeuf au porto

Pommes frites

Duo de tomates et haricots verts

Tiramisu maison et café

Prix repas et musique: 50.-

Membres "Club des 100": 40.-

Musique sans repas: 10.- / personne

Salles annexes

Réservation:

Restaurant de la Plage

024 425 35 13

MATÉRIEL DE VOTE

Art. 15. – Le matériel officiel qui a servi aux votations (bulletins, feuilles de contrôle et de dépouillement, enveloppes et cartes de vote, matériel non pris en compte, etc.) est soigneusement conservé au greffe.

Ce matériel pourra être détruit, sur autorisation du Canton, lorsque le résultat final aura été définitivement constaté par le Conseil fédéral.

PUBLICATION

Art. 16. – Le Conseil d'Etat fait publier les résultats des votations dans la Feuille des avis officiels.

RECOURS

Art. 17. – Les réclamations contre la violation des dispositions sur le droit de vote et les irrégularités affectant la préparation et l'exécution des votations doivent être adressées sous pli recommandé à la Chancellerie d'Etat:

- dans les trois jours qui suivent la découverte du motif de recours;
- mais au plus tard le troisième jour après la publication des résultats dans la Feuille des avis officiels.

DISPOSITIONS FINALES

Art. 18. – Pour le surplus, les opérations de vote se déroulent conformément à la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques et à son règlement d'application du 25 mars 2002.

Art. 19. – Le présent arrêté sera imprimé et publié dans la Feuille des avis officiels; il sera envoyé aux préfets et, par eux, aux municipalités. Celles-ci le feront afficher au pilier public au plus tard le **lundi 10 octobre** et, en temps utile, à l'entrée de chaque local de vote.

Le Département des institutions et de la sécurité est chargé de son exécution.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 21 septembre 2016.

Le président:
P.-Y. Maillard

Le chancelier:
V. Grandjean

**Bader métaux****Récupération de fers et métaux****Laurent Bader****Les Charrières - 1445 VUITEBOEUF**

Fixe: +41 24 459 25 75 - Fax: +41 24 459 25 76

Laurent Natel: +41 79 206 52 37

www.badermetaux.ch

laurent.bader@badermetaux.ch

Perusset

le plaisir authentique

BOUCHER TRAITEUR

cherche, de suite ou à convenir

auxiliaire

Personne dynamique aimant le travail d'équipe

Boucherie Perusset, Baulmes**024 459 14 02****AMÉLIORER L'APPRENTISSAGE**

- Concentration
- Ecoute
- Compréhension
- Mémorisation
- Communication
- Organisation
- Coordination
- Confiance en soi

La kinésiologie s'adresse aux enfants et aux adultes lors de difficultés d'apprentissage.

Par des mouvements simples et ludiques, elle permet d'augmenter la disponibilité à apprendre et facilite l'intégration de nouveaux apprentissages.

EQUILIBRE | Christel Besuchet, kinésiologue agréée ASCA
Rue en Parchet 3A – 1372 Bavois | www.equilibre-kinesiologie.ch
Tél. 078 624 76 03 | christel.besuchet@gmail.com

BAULMES - Grande salle**Samedi 29 octobre 2016 à 17 h 30**

A l'issue du **Camp Musical du Nord vaudois-Broye**
plus de 50 musiciens de tous âges, dans un orchestre à vents éphémère, présentent

FANTAISIES d'Est en Ouest**Œuvres pour harmonie inspirées du folklore d'Amérique, d'Europe et d'Asie**

ENTRÉE LIBRE - COLLECTE

Perusset

le plaisir authentique

Grand'Rue 22
1446 Baulmes
boucherieperusset.ch
T 024 459 14 02



Actions de la semaine

C'est la saison de la choucroute!

Lard jambon à
Saucisson Vaudois à

Fr. 25.50/kg
Fr. 22.50/kg



les chocolats
de mélinda

Le coin chocolat

Rue des Scies 2 à BAULMES

Ouvert tous les jeudis de 15 h 00 à 19 h 00

Les gourmands y seront chaleureusement accueillis

Jocelyne et Mélinda Rost

079 390 67 91 - rost.melinda@gmail.com - leschocolatsdemelinda.ch



les chocolats
de mélinda

SANI-BOIS

André Overney

Traitement de charpente

Cirons - capricornes - vers du bois

Nettoyage de poutres - nids de guêpes

Champignons du bois - méréule

1400 Yverdon - 024 445 23 20 - 079 418 65 20



FC BAULMES

Les membres sont convoqués à

l'assemblée générale

**le mercredi 9 novembre 2016 à 20 h 00
à la buvette du stade Sous-Ville**

Ordre du jour statutaire:

1. Accueil et liste de présence.
2. Rapport du comité et présentation des comptes.
3. Rapport des vérificateurs des comptes.
4. Démission du Comité.
5. Election d'un nouveau Comité.
6. Election des vérificateurs des comptes.
7. Fixation des cotisations (actifs, passifs).
8. Divers.

Gaillard Albert

Rte de Baulmes - 1445 Vuitebœuf

**UNION HOCKEY
VUITEBŒUF**

recherche

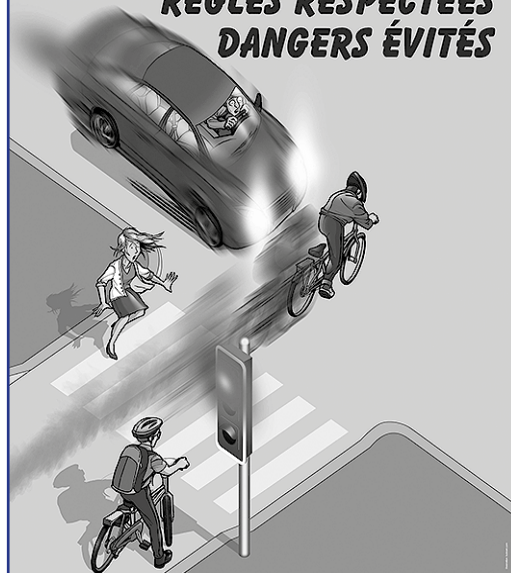
**quelques joueurs
de tous âges**

Appeler

077 435 42 16 - 024 459 25 58

CYCLISTES

**RÈGLES RESPECTÉES
DANGERS ÉVITÉS**



canton de
Vaud



votrepolice.ch
#bonneconduite



SKI-CLUB BAULMES

Membre FSS 589

A tous nos membres

Sortez vos agendas

SAMEDI 24 OCTOBRE 2016

Mise en ordre à La Combette

VENDREDI 11 ET SAMEDI 12 NOVEMBRE 2016

Soirées raclettes au caveau chez Petsec

JEUDI 25 NOVEMBRE 2016

Assemblée générale à l'Hôtel de Ville de Baulmes